

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

**MARDI 8 JUILLET 2025 à 18 heures 30**

Publié le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Le Maire,



### ORDRE DU JOUR

#### Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance  
Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)  
Approbation du PV de la séance du 21 mai 2025

#### **FINANCES**

- 1 – Décision Modificative n°2 - BUDGET COMMUNAL
- 2 – BUDGET COMMUNAL - Admission en non-valeur
- 3 - Association CRCL 87 : demande de subvention exceptionnelle
- 4 – Comité de jumelage – subvention exceptionnelle

#### **RESSOURCES HUMAINES**

- 5 – Modification du tableau des emplois

#### **AMENAGEMENT**

- 6 – Vente des parcelles cadastrées section AD n°172, 174, 175, et 176 avenue Maryse Bastié – modification de la délibération n° 95/2024
- 7 – Cession des parcelles AZ0118 et AZ0117 situées avenue Jean Moulin – vente de la maison dite du Puy Moulinier
- 8 – Conventions entre ENEDIS et la Ville du Palais-sur-Vienne – projet de mise en souterrain du réseau électrique sur les parcelles suivantes AL 2-10 au lieu-dit Le Barrage et AL 13-17 rue la passerelle

#### **ENVIRONNEMENT**

- 9 – Signature de la convention fourrière avec la SPA

#### **GESTION**

- 10 – Avenant à la convention avec le Club nautique de Limoges

***DIVERS – Ce point ne fera pas l’objet d’une délibération***

*Débat sur les orientations générales du Projet d’aménagement et de développement durables (PADD) du Plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d’élaboration*